



Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

Distr. générale
28 février 2023
Français
Original : anglais

Conseil du commerce et du développement Groupe intergouvernemental d'experts du commerce électronique et de l'économie numérique

Sixième session

Genève, 10-12 mai 2023

Point 4 de l'ordre du jour provisoire

Groupe de travail sur la mesure du commerce électronique et de l'économie numérique

Résumé de la troisième réunion du Groupe de travail sur la mesure du commerce électronique et de l'économie numérique établi par la Présidente*

Résumé

Le présent document, établi par la Présidente du Groupe de travail sur la mesure du commerce électronique et de l'économie numérique, rend compte des débats de la troisième réunion du Groupe de travail, qui s'est tenue les 28 et 29 novembre 2022 au Palais des Nations, à Genève, selon des modalités hybrides.

Les débats ont porté sur les progrès accomplis par les organisations internationales dans la mesure du commerce électronique et de l'économie numérique, la définition de l'économie numérique à des fins statistiques, les méthodes de moissonnage du Web et de partage des données utilisées pour l'établissement de statistiques officielles sur le commerce électronique et l'économie numérique, et l'évaluation de la dimension de genre dans le commerce électronique et l'économie numérique. À la lumière de ces débats, la Présidente propose dans le présent document des thèmes possibles pour les prochaines réunions du Groupe de travail, que le Groupe intergouvernemental d'experts du commerce électronique et de l'économie numérique examinera et sur lesquels il se prononcera à sa sixième session, prévue du 10 au 12 mai 2023.

* Le présent document fait la synthèse des débats qui se sont tenus à la troisième réunion du Groupe de travail sur la mesure du commerce électronique et de l'économie numérique ; il ne reflète pas nécessairement les vues du secrétariat de la CNUCED, de ses fonctionnaires ou de ses États membres.



Ouverture

1. La troisième réunion du Groupe de travail sur la mesure du commerce électronique et de l'économie numérique s'est tenue les 28 et 29 novembre 2022, à Genève, selon des modalités hybrides.

2. À la séance plénière d'ouverture, le Groupe de travail a élu présidente la responsable de la section des statistiques sur les technologies de l'information et de la communication (TIC) du Bureau national de statistique du Kenya¹. Le directeur adjoint et économiste en chef adjoint du Bureau national de statistique du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord a été élu vice-président/rapporteur².

3. Après l'élection du Bureau, la Présidente a informé le Groupe de travail que les conclusions de la réunion seraient communiquées au Groupe intergouvernemental d'experts du commerce électronique et de l'économie numérique à sa sixième session, en mai 2023, sous la forme d'un résumé de la Présidente, dont la version finale serait établie à l'issue de la troisième réunion du Groupe de travail.

4. Le Groupe de travail a adopté l'ordre du jour suivant :

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Progrès accomplis par les organisations internationales compétentes dans la mesure du commerce électronique et de l'économie numérique.
4. Définition de l'économie numérique à des fins statistiques.
5. Moissonnage du Web et exploitation de données du secteur privé pour l'établissement de statistiques officielles.
6. Évaluation de la dimension de genre dans le commerce électronique et l'économie numérique.
7. Thèmes à examiner par le Groupe de travail.
8. Adoption du résumé de la Présidente.

5. Dans ses déclarations liminaires, la directrice de la Division de la technologie et de la logistique de la CNUCED a dit que l'usage des outils numériques, qui s'était développé dans le contexte de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), avait continué de se généraliser, même si, considérée de plus près, la situation était plus contrastée. La part des personnes qui effectuaient des achats sur Internet ou au moyen d'un téléphone portable avait augmenté de manière spectaculaire dans certains pays en développement, mais diminué dans d'autres au cours de la même période. L'oratrice a souligné que la réduction de la « fracture statistique dans le domaine numérique » restait un défi majeur et exigeait que les pays se fixent des domaines d'action prioritaires, obtiennent plus d'aide des organisations internationales pour renforcer leurs capacités et partagent effectivement leurs bonnes pratiques.

6. La fonctionnaire responsable du service des statistiques de la CNUCED a dit qu'il était important de disposer de meilleures statistiques sur le commerce électronique et l'économie numérique. Grâce à de meilleures statistiques, il serait possible de comprendre le rôle de l'économie numérique et de mettre celle-ci pleinement au service du développement, et d'informer les décideurs politiques et les citoyens du degré d'inclusion et de l'état de la fracture numérique, et, notamment,

¹ M^{me} Linah Waiterero Ngumba.

² M. Richard Heys.

des inégalités entre hommes et femmes. Il était essentiel de renforcer et d'améliorer les capacités de gestion des données et de trouver des méthodes de mesure innovantes afin que les technologies numériques et les données puissent être mutualisées et exploitées pour le bien commun. Pour ce faire, les statisticiens pourraient aider à réduire les inégalités face aux données, notamment en encourageant un partage plus équitable des avantages tirés des données numériques. L'oratrice a pris note que le Groupe de travail participait à la recherche de nouvelles méthodes de mesure, qui supposaient notamment l'obtention de l'accès à des données du secteur privé pour l'établissement de statistiques officielles et une évolution des statistiques officielles au niveau mondial, par exemple par la mise à jour du Système de comptabilité nationale en 2025 et la mise à jour actuelle des manuels de statistique commerciale des Nations Unies.

Point 3

Progrès accomplis par les organisations internationales compétentes dans la mesure du commerce électronique et de l'économie numérique

7. Le Groupe de travail a examiné les travaux que les organisations internationales avaient menés dans ce domaine. La CNUCED avait été guidée dans ses travaux par le Pacte de Bridgetown, selon lequel elle devait aider à renforcer la collecte et le traitement des données afin de produire des statistiques sur le commerce électronique et l'économie numérique³. Après la deuxième réunion du Groupe de travail, la CNUCED avait publié une édition révisée du *Manuel pour la production de statistiques sur l'économie numérique 2020*, qui était disponible en anglais, en français et en espagnol, ainsi qu'en portugais (avec le concours du Brésil) ; les versions arabe et russe étaient prévues pour 2023⁴. Un cours de formation en ligne établi à partir de ce manuel avait été mis à l'essai en juin-juillet 2022 avec les organismes nationaux de statistique des pays insulaires du Pacifique.

8. Le secrétariat de la CNUCED a rendu compte des efforts qu'il avait faits pour moderniser les méthodes de collecte d'indicateurs de base et de métadonnées auprès des organismes nationaux de statistique, qui, en 2023, utiliseraient une interface en ligne dont l'accès serait sécurisé au moyen de comptes d'utilisateurs et de contrôles de validation en temps réel. Il a invité les États membres à se porter volontaires pour tester le nouveau système et répondre à son questionnaire 2023 sur l'utilisation des TIC dans les entreprises.

9. Le secrétariat de la CNUCED a présenté son analyse de l'impact de la pandémie sur le commerce électronique. La pandémie avait démontré non seulement que le commerce électronique et l'économie numérique jouaient un rôle important dans la reprise et le développement de la résilience, mais aussi qu'il était urgent de résorber les inégalités face au numérique et face aux données, ce qui supposait de renforcer l'assistance technique dans le domaine de la mesure du commerce électronique et de l'économie numérique. Il fallait améliorer la disponibilité d'indicateurs de base concernant l'utilisation des TIC par les entreprises et le secteur des TIC. En outre, les États membres devaient réfléchir à la possibilité d'étendre leurs activités de mesure de manière à aider les pays en développement dans l'élaboration de leurs politiques sur l'économie numérique.

10. Statistique Canada a expliqué comment l'équipe spéciale sur la mondialisation et la numérisation, qui avait été établie par le Comité d'experts des Nations Unies chargé des statistiques relatives aux entreprises et au commerce et dont il assumait

³ Voir [TD/541/Add.2](#).

⁴ Voir <https://unctad.org/webflyer/manual-production-statistics-digital-economy-2020>.

la présidence, avait contribué au futur manuel sur les principaux indicateurs, qui contenait de nombreuses définitions et des lignes directrices concernant les indicateurs relatifs à l'utilisation des TIC et au commerce électronique. À l'avenir, le Comité d'experts chargé des statistiques relatives aux entreprises et au commerce centrerait ses travaux sur la numérisation, la productivité et l'innovation ; le bien-être et l'inclusion sociale ; l'économie verte et la définition du meilleur cadre de production de données pour atteindre ces objectifs. Le Comité d'experts chargé des statistiques relatives aux entreprises et au commerce réfléchissait aussi à de nouvelles sources de données et à de nouvelles façons de donner des orientations sur la mesure du commerce électronique sans créer de nouveaux indicateurs. Statistique Canada a expliqué comment elle avait mesuré le commerce électronique au Canada au moyen de deux grandes enquêtes : l'Enquête sur la technologie numérique et l'utilisation d'Internet, qui mesurait l'impact des technologies numériques sur les entreprises, et l'Enquête canadienne sur l'utilisation d'Internet, qui mesurait le degré d'adoption et d'utilisation des technologies numériques par les particuliers.

11. Le Fonds d'équipement des Nations Unies a présenté les dernières mises à jour de son tableau de bord pour une économie numérique inclusive, un instrument d'orientation évolutif qui permettait de comprendre et de suivre la transformation numérique de chaque pays et de savoir jusqu'à quel point elle était inclusive. Le tableau de bord pour une économie numérique inclusive indiquait la mesure dans laquelle les principaux segments de la population tels que les femmes, les jeunes, les personnes âgées, les réfugiés, les migrants, les microentreprises, les petites et moyennes entreprises, les habitants des zones rurales et les personnes handicapées, participaient à l'économie numérique. Il tendait à évaluer le caractère inclusif de l'économie numérique à partir d'éléments de base, consistant en des indicateurs à la fois quantitatifs et qualitatifs, qui portaient sur : a) la politique et la réglementation, b) l'infrastructure ; c) l'innovation ; et d) les compétences. Les indicateurs quantitatifs étaient alimentés par les données statistiques disponibles.

12. L'Union internationale des télécommunications a rendu compte des contributions que le Partenariat sur la mesure des TIC au service du développement, dont elle assurait la présidence du comité directeur, avait apportées à l'examen thématique du forum politique de haut niveau pour le développement durable et au Forum sur la coopération et le développement numériques, organisé par la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale, en 2021. En 2022, le Partenariat sur la mesure des TIC au service du développement avait présenté son rapport biennal sur les progrès réalisés dans les statistiques relatives aux TIC à la Commission de statistique. Dans ce rapport, il présentait la dernière version révisée de la liste des indicateurs fondamentaux relatifs aux TIC et insistait sur la nécessité de mettre en œuvre des lignes directrices révisées pour améliorer la disponibilité et la qualité des indicateurs relatifs aux TIC et mieux évaluer l'état de préparation au numérique, dans la perspective de crises comme celle que la pandémie de COVID-19 avait causée. La Commission de statistique avait approuvé la liste révisée des indicateurs fondamentaux, avait demandé que plus d'informations soient recueillies sur certaines questions, comme celles du commerce électronique intérieur et du commerce électronique international, et s'était déclarée favorable à la poursuite de la réflexion sur les autres sources de données qui pouvaient être utilisées pour l'établissement rapide de statistiques sur les TIC. Lors du Forum de suivi du Sommet mondial sur la société de l'information organisé en 2022, le Partenariat avait organisé une séance sur la manière de tirer parti de sources de données innovantes et de la collaboration multipartite pour produire rapidement des statistiques pertinentes. L'Union internationale des télécommunications a aussi rendu compte des travaux qu'elle menait dans le cadre du Comité d'experts des Nations Unies sur l'utilisation des mégadonnées et de la science des données pour l'établissement de statistiques officielles, lesquels portaient notamment sur l'utilisation des données en ligne (données de sites Web) à des fins statistiques, par exemple pour l'étude de l'impact

du commerce électronique et de l'économie numérique. Les mégadonnées restent lacunaires pour les indicateurs relatifs au commerce électronique, l'Union internationale des télécommunications a invité les États membres à être plus nombreux à recueillir et communiquer de telles données. En outre, il a été mentionné que l'Union internationale des télécommunications recueillait des données sur le commerce électronique auprès des ménages depuis 2018.

13. L'Office statistique de l'Union européenne a signalé que l'enquête qu'elle menait auprès des entreprises sur l'utilisation des TIC et le commerce électronique s'était récemment enrichie d'un module sur le commerce électronique et de questions sur les répercussions de la pandémie de COVID-19 en 2021. Des informations sur l'utilisation de l'intelligence artificielle et des données seraient recueillies au cours des enquêtes prévues pour 2023 et 2024. Les nouvelles questions porteraient surtout sur l'utilisation de l'intelligence artificielle pour l'analyse des données personnelles et sur les mesures permettant de détecter les biais de l'intelligence artificielle. Des questions concernant l'utilisation des logiciels d'entreprise, le partage des données, l'analyse des données et le commerce des données figureraient dans l'enquête prévue pour 2023. L'experte a indiqué que le module de cette enquête consacré aux données contiendrait des questions sur l'utilisation et l'analyse des données.

14. Le débat qui a suivi a surtout porté sur les questions méthodologiques qui s'étaient posées pendant la réalisation d'enquêtes visant à mesurer le commerce électronique et l'économie numérique. Une délégation s'est enquis des pratiques à adopter pour obtenir des taux élevés de participation aux enquêtes et des difficultés que les pays pouvaient rencontrer au moment de recueillir les réponses. Une autre délégation a voulu savoir si le secteur informel avait été pris en considération dans la mesure des exportations des services numériques, par exemple au Costa Rica et en Inde, et comment il pouvait l'être. Le secrétariat a indiqué que, jusqu'à présent, la mesure des exportations des services numériques prenait uniquement en considération le secteur formel, mais qu'une réflexion sur la manière de tenir compte du secteur informel pourrait être menée dans le cadre des travaux méthodologiques et activités de renforcement des capacités visant à la mesure du commerce électronique et de l'économie numérique.

15. En ce qui concernait le renforcement des capacités, une délégation a remercié la CNUCED de son appui pour l'élaboration de stratégies de commerce électronique et dit qu'il était essentiel de mesurer les progrès accomplis dans la mise en œuvre de ces stratégies. Elle a demandé comment le Partenariat sur la mesure des TIC au service du développement pourrait aider les organismes nationaux de statistique à renforcer leurs capacités. En réponse, le secrétariat a encouragé les délégations à tirer parti des possibilités de renforcement des capacités que la CNUCED et d'autres organisations internationales leur offraient, selon leurs compétences respectives en matière de mesure, et a proposé de faciliter les demandes d'assistance technique, laquelle pourrait être fournie en coopération avec le Partenariat sur la mesure des TIC au service du développement.

16. Une délégation a proposé que les pays situés dans des zones de conflit ou des zones sortant d'un conflit puissent être considérés comme formant un groupe spécifique dans le cadre de l'analyse des statistiques relatives au commerce électronique et à l'économie numérique. Le secrétariat a pris note de cette proposition.

Point 4

Définition de l'économie numérique à des fins statistiques

17. Le Groupe de travail s'est intéressé à la définition de l'économie numérique à des fins statistiques, y compris aux cadres théoriques utilisés par les organisations internationales. Deux projets de chapitres d'un nouveau manuel sur la mesure du commerce numérique (à paraître), élaboré par l'Organisation de coopération et de développement économiques, l'Organisation mondiale du commerce, le Fonds monétaire international et la CNUCED, ainsi qu'un document de la CNUCED sur la mesure de la valeur du commerce électronique ont servi de documents de travail.

18. Le secrétariat de la CNUCED a pris acte qu'il n'existait pas de définition largement acceptée de l'économie numérique et des notions connexes telles que la numérisation, mais noté que certains éléments définitoires de l'économie numérique avaient été mis en évidence et pouvaient être quantifiés en vue de l'établissement de statistiques économiques et commerciales. Aux fins des débats, la CNUCED a opté pour une définition de l'économie numérique qui se fondait sur les éléments constitutifs en question, à savoir les technologies et infrastructures de base, le secteur des technologies de l'information et les secteurs tributaires des technologies numériques. Cependant, l'on manquait encore de statistiques fiables sur ces éléments, en particulier dans les pays en développement.

19. La Banque asiatique de développement a expliqué comment elle comptait, elle aussi, appréhender l'économie numérique à partir de ses composantes quantifiables, et, en particulier, en utilisant des données de comptabilité nationale. Elle établissait une distinction entre l'économie numérique au sens strict (principalement représentée par les producteurs de produits numériques) et l'économie tributaire des technologies numériques. La Banque asiatique de développement avait appliqué sa méthode, à titre d'essai, à 16 économies. Elle en a présenté les résultats, ventilés par sous-secteur numérique, dont il ressortait que la part de l'économie numérique au sens strict dans le produit intérieur brut allait de 2,4 % au Kazakhstan à 9,2 % aux États-Unis d'Amérique. En outre, sa méthode lui avait permis de mettre en évidence les secteurs économiques les plus perturbés par le passage au numérique et le degré de dépendance des économies considérées à l'égard des technologies numériques (c'est-à-dire la part des intrants numériques dans le total des intrants intermédiaires dans les secteurs tributaires des technologies numériques). La Banque asiatique de développement a admis que son analyse était limitée aux « produits numériques dans leur définition la plus étroite » et a donc fait des suggestions pour qu'elle soit étendue aux secteurs de l'économie tributaires des technologies numériques, par exemple afin d'apprécier l'évolution du taux d'emploi dans les secteurs numériques et la participation aux chaînes de valeur mondiales.

20. L'Organisation de coopération et de développement économiques a exposé sa propre méthode de mesure de l'économie numérique, à partir de tableaux des ressources et des emplois. Elle voulait que les statistiques économiques rendent mieux compte de la « transformation numérique » et, à cette fin, entendait ventiler les données de comptabilité nationale jusqu'au niveau des activités économiques qui seraient considérées comme faisant partie de l'économie numérique. Elle a indiqué que quelques pays utilisaient déjà des tableaux des ressources et des emplois de l'économie numérique et qu'elle élaborait un manuel pour l'établissement de ces tableaux, qui accompagnerait son nouveau manuel pour la mesure du commerce numérique (à paraître). À l'avenir, les pays pourraient se servir des tableaux des ressources et des emplois pour l'établissement des comptes satellites de l'économie numérique. L'élaboration de tableaux des ressources et des emplois serait problématique pour les pays en développement, qui ne disposaient pas toujours des résultats d'enquêtes auprès des entreprises, des registres administratifs ou des registres statistiques des entreprises que cela nécessitait, mais elle permettait tout au

moins de commencer à produire des statistiques partielles. Il s'agissait d'une réaffectation des données, et non d'un nouvel exercice de compilation ; les organismes nationaux de statistique pouvaient commencer par établir des statistiques sur les éléments pour lesquels ils avaient des données.

21. Deux projets de chapitres du nouveau manuel sur la mesure du commerce numérique (à paraître) ont été soumis au Groupe de travail pour observations. Ils apportaient quelques modifications à la première version du manuel qui était disponible en ligne. Le projet de chapitre 2, consacré au cadre théorique de mesure du commerce numérique, fournissait une définition simplifiée du commerce numérique des services, plus en accord avec la définition de la CNUCED des services fournis par voie numérique et avec la définition du mode 1 de fourniture des services (fourniture transfrontières) établie par l'Accord général sur le commerce des services, dans le cas des services pouvant être fournis numériquement (c'est-à-dire par l'intermédiaire des réseaux informatiques). L'objectif était de faciliter la collecte de données sur le commerce numérique des services. Le projet de chapitre 2 indiquait clairement que les flux numériques non monétaires n'étaient pas – encore – pris en considération dans le commerce numérique et simplifiait le modèle de déclaration des opérations de commerce numérique.

22. Le projet de chapitre 3, consacré au commerce électronique international, différenciait les données utilisées pour la mesure du commerce électronique internationale selon que celles-ci étaient issues ou non d'enquêtes, et excluait qu'il puisse être rendu compte du commerce électronique international de manière exhaustive selon une seule approche. Une nouvelle section montrait que les enquêtes sur l'utilisation des TIC par les entreprises était une source d'information importante et qu'il était possible d'utiliser d'autres sources, telles que les enquêtes sur l'activité des entreprises, pour recueillir des informations sur la valeur des exportations et des importations que les entreprises effectuaient par voie numérique. Ces mesures pouvaient être complétées par des données provenant des enquêtes auprès des ménages, des paiements par carte, des entreprises de traitement des paiements et des bureaux de poste et de douane, afin d'avoir une vision aussi étendue que possible du commerce électronique international.

23. Enfin, le secrétariat de la CNUCED a présenté un document non officiel qui faisait le point sur la mesure de la valeur du commerce électronique, y compris international, dans divers pays pour lesquels des statistiques étaient disponibles, en mettant l'accent sur le commerce électronique des entreprises, principale composante du commerce électronique. Compte tenu de la grande variété de statistiques nationales disponibles, il existait aussi une grande variété de définitions, de conceptions de la valeur du commerce électronique, de questionnaires d'enquête, de sources de données, de méthodes et de champs d'application. Il ressortait du document non officiel que, dans la plupart des pays, il n'existait pas de statistiques nationales sur la valeur du commerce électronique et, lorsqu'elles existaient, il s'agissait principalement de statistiques sur les ventes en ligne, ce qui impliquait que les statistiques sur le commerce électronique international rendaient surtout compte des exportations, et rarement des importations. Le document non officiel montrait la nécessité d'élaborer des statistiques solides, exhaustives et comparables au niveau international sur la valeur du commerce électronique dans les différents pays. Le secrétariat de la CNUCED a exprimé son intention de poursuivre l'analyse en examinant les avantages et les inconvénients des différentes approches, ainsi que les possibilités de normalisation des mesures, en vue d'élaborer des lignes directrices statistiques pour la mesure du commerce électronique. Il a laissé entendre que le Groupe de travail pourrait contribuer à ces travaux en invitant ceux de ses membres qui seraient intéressés à former une équipe spéciale chargée de donner des orientations et d'établir les normes de mesure nécessaires et les lignes directrices en question.

24. Au cours du débat qui a suivi, une délégation a souligné qu'il était important de faire la distinction entre la mesure de l'économie numérique et celle de ses différentes composantes pour saisir le processus de transformation numérique. La délégation chinoise a partagé les acquis de la Chine en matière de mesure de l'économie numérique. Plusieurs délégations (notamment les délégations brésilienne, canadienne, kényane et zimbabwéenne) et l'Office statistique de l'Union européenne ont accueilli favorablement la proposition de création d'une équipe spéciale et exprimé leur intérêt pour participer à ses travaux. Quelques délégations ont insisté sur la nécessité de définir ce que recouvrait la mesure du commerce électronique et de tenir compte du rôle de plus en plus important des médias sociaux et du secteur informel.

25. Les experts du Groupe de travail ont été invités à donner leur avis sur le document non officiel concernant la mesure du commerce électronique et à se porter volontaires pour faire partie de l'équipe spéciale qui serait chargée de guider l'élaboration de normes et de lignes directrices pour la mesure de la valeur du commerce électronique, y compris du commerce électronique international. Le document non officiel servirait à élaborer des directives techniques à l'intention de tous les organismes nationaux de statistique.

Point 5

Mettre en œuvre des techniques de moissonnage du Web et faciliter les transferts de données afin d'établir des statistiques officielles sur le commerce électronique et l'économie numérique

26. Le Groupe de travail s'est intéressé aux sources de données autres que les enquêtes pour la mesure du commerce électronique et de l'économie numérique. Les participants ont été invités à partager leurs connaissances empiriques des mécanismes de transfert de données provenant de fournisseurs privés pour l'établissement de statistiques officielles, et à présenter des exemples de moissonnage du Web en tant que moyen complémentaire de collecte de données. Le Groupe de travail s'est appuyé sur les débats sur les moyens d'utiliser les mégadonnées pour établir ou compléter des statistiques officielles, qui s'étaient tenus à sa deuxième réunion, en 2021. Il a pris acte que les organismes de statistique des pays en développement et des pays développés réfléchissaient encore aux moyens d'accéder aux mégadonnées et à d'autres sources de données et d'en tirer le meilleur parti pour la production de statistiques.

27. Dans sa déclaration liminaire, le secrétariat de la CNUCED a dit que l'importance des données dans l'évolution de l'économie numérique avait été analysée dans le *Rapport sur l'économie numérique 2021*. Il a affirmé que les statistiques officielles sur le commerce électronique et l'économie numérique pouvaient être considérées comme un bien public, ce qui justifiait de trouver des moyens d'accéder en toute sécurité aux données du secteur privé afin d'obtenir des informations cruciales, notamment pour le suivi des objectifs de développement durable.

28. Le Centre brésilien d'études pour le développement de la société de l'information (Cetic.br) a présenté les résultats d'un projet pilote qui mettait en relation des bases de données d'enquêtes traditionnelles avec des dossiers administratifs et des données collectées sur le Web. Il était associé au réseau brésilien d'information et de gestion du nom de domaine « .com.br », qui facilitait l'accès aux informations sur les sites Web devant être utilisés pour la collecte de données. Néanmoins, même si l'accès aux informations était facilité, il restait difficile d'apparier les entreprises sélectionnées dans le registre des entreprises avec les

adresses « .com.br » pertinentes. Le Centre brésilien d'études pour le développement de la société de l'information a admis qu'il fallait améliorer les méthodes d'appariement. Dans certains pays, l'appariement serait rendu encore plus difficile par l'absence d'un système unifié d'identification des entreprises. En outre, les sites Web n'étaient qu'un canal de vente en ligne parmi d'autres et il fallait tenir compte des entreprises qui utilisaient d'autres canaux. Cependant, le projet pilote avait montré que le moissonnage de sites Web et le recensement des termes liés au commerce électronique qui y étaient utilisés permettaient de déterminer si une entreprise vendait ses produits en ligne et de repérer les points à approfondir. Le projet relevait d'un partenariat placé sous la direction de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes et concernait le Brésil, le Chili, la Colombie et le Mexique. Le Centre brésilien d'études pour le développement de la société de l'information a invité d'autres pays de la région à y participer.

29. La Division de statistique de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique a présenté son étude, dans laquelle elle montrait que les organismes de statistique de la région Asie-Pacifique utilisaient de plus en plus des mégadonnées, y compris des données issues des lecteurs de codes-barres, des données en ligne sur les prix et des données de téléphonie mobile pour mettre en évidence des schémas migratoires, des déplacements touristiques et des trajets quotidiens. Dans la région Asie-Pacifique, l'utilisation de sources de mégadonnées était limitée par plusieurs facteurs, à savoir la rigidité des cadres juridiques et réglementaires applicables aux organismes nationaux de statistique ; la confidentialité des données et la perception des citoyens ; l'accès aux données, la durabilité et les partenariats ; les capacités et compétences ; l'infrastructure technologique ; les particularités des sources de données, par exemple l'utilisation de plusieurs sites Web par la même entreprise. La Commission économique et sociale pour l'Asie avait examiné différents modèles de partenariats conclus entre des propriétaires de données du secteur privé et des organismes de statistique, selon lesquels l'accès aux données relevait d'une obligation – c'était le cas à Oman, au Royaume-Uni et dans des pays de l'Union européenne – ou pouvait être obtenu contre paiement (arrangement commercial). Selon le Comité de statistique et l'Institut de statistique de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, il était urgent que l'accès à ces nouvelles sources de données et leur utilisation fassent l'objet d'activités de formation et de partage des connaissances.

30. L'Office statistique de l'Union européenne, Eurostat, a présenté son pôle de renseignement Web, qui devait transformer les contenus Web en (micro)données exploitables à des fins statistiques. La première application de cet outil avait consisté en la collecte, pendant quatre années, d'un ensemble de données issues de près de 200 millions d'offres d'emploi, couvrant 28 pays européens et 31 langues et provenant de 423 portails Web. L'exercice avait nécessité l'accord de ces portails d'emploi et la transparence du processus de sélection et de collecte des données. Le pôle de renseignement Web avait conclu plusieurs accords bilatéraux avec des propriétaires de sites Web afin de permettre la récupération ininterrompue et efficace de contenus. De cette manière, il avait pu nouer le dialogue avec la population cible des sites Web et recueillir des données qui alimenteraient de nouvelles statistiques et de nouvelles idées.

31. Au cours du débat qui a suivi, le Royaume-Uni a dit comment il avait cherché à travailler avec les fournisseurs de données sur une base volontaire, tout en utilisant la loi de 2017 sur l'économie numérique comme filet de sécurité. L'Australie avait adopté une démarche similaire. L'Union internationale des télécommunications a souligné qu'il existait une « équipe spéciale chargée des données issues des lecteurs de codes-barres », qui relevait du Comité d'experts des Nations Unies et recueillait des données sur les prix par moissonnage du Web ; elle a indiqué que cela pouvait intéresser les délégations et que les mêmes méthodes pourraient peut-être servir à la mesure de l'économie numérique.

32. L'Office statistique de l'Union européenne a fait observer que, bien que le pôle de renseignement Web fût réservé aux membres de l'Union européenne, le code source et le matériel de formation seraient accessibles à des tiers, par exemple aux organismes nationaux de statistique des pays en développement, pour qu'ils puissent s'en inspirer. Il a été suggéré que l'ONU et l'Office statistique de l'Union européenne collaborent afin que les futures activités de renforcement des capacités soient définies en conséquence. L'Office statistique de l'Union européenne a aussi fait observer que des améliorations devaient encore être apportées au contrôle de la qualité des contenus Web destinés à la production de statistiques.

Point 6

Évaluation de la dimension de genre dans le commerce électronique et l'économie numérique

33. Au cours de cette séance, il s'est agi pour les participants d'examiner les possibilités d'améliorer la mesure de la dimension de genre dans le commerce électronique et l'économie numérique, de mieux comprendre comment les femmes participaient à l'économie numérique, et de faciliter l'élaboration de politiques favorables à la participation des femmes et la réalisation de l'objectif de développement durable n° 5 sur l'égalité des sexes.

34. Le secrétariat de la CNUCED a présenté les travaux qu'il avait récemment menés afin d'évaluer la disponibilité de données sur l'égalité des sexes dans le commerce et l'économie, en général, et dans le commerce numérique et le commerce électronique, en particulier. Ces travaux se justifiaient en ce que le commerce n'était pas neutre du point de vue du genre et qu'il était important d'avoir des statistiques de qualité pour établir des politiques qui tiennent compte des questions de genre et permettent aux femmes d'accéder à différents rôles économiques. Une analyse documentaire avait permis de déterminer les éléments à apprécier, à savoir les conditions préalables à la participation des femmes et des hommes au commerce, y compris les motivations et les aspirations, les ressources et les facteurs de limitation ; le degré de participation des femmes et des hommes au commerce et leurs rôles respectifs ; les conséquences, y compris les effets du commerce sur l'emploi, la division du travail, les revenus, l'autonomisation et le bien-être. Le service de statistique de la CNUCED étudiait la question de l'égalité des sexes dans les statistiques commerciales, dans le cadre de projets menés avec la Direction générale du commerce de l'Union européenne (2020-2021), la Commission économique pour l'Afrique et la Commission économique pour l'Europe, au bénéfice de pays tels que le Cameroun, la Géorgie, le Kazakhstan, le Kenya, le Sénégal et le Zimbabwe. Il a suggéré que ces travaux puissent servir de base à une analyse plus approfondie de l'économie numérique, du commerce électronique et du secteur des TIC. À cette fin, il était essentiel de disposer de données ventilées par sexe concernant les entrepreneurs, les gestionnaires, les propriétaires d'entreprises, les différentes catégories d'employés et leur niveau de qualification. S'il n'était pas possible de mettre en relation des microdonnées, des macrodonnées commerciales pourraient toujours fournir des informations précieuses au niveau sectoriel, par exemple dans le secteur des TIC. Des données et des analyses au niveau des pays étaient nécessaires pour l'élaboration de politiques qui répondent efficacement aux inégalités avérées entre les hommes et les femmes dans le domaine du commerce.

35. Le Bureau national de statistique du Kenya a présenté l'indice de participation des femmes à l'économie, qu'il avait mis au point avec le Département d'État pour l'égalité des sexes, l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance. L'autonomisation des femmes était appréciée au regard des attitudes à l'égard des violences faites aux femmes, d'indicateurs démographiques, d'indicateurs relatifs

aux ménages, et de l'emploi. La première version de l'indice de participation des femmes à l'économie pourrait servir de base à l'évaluation d'autres aspects de l'autonomisation tels que l'accès des femmes aux TIC, leur degré d'appropriation des TIC et leur utilisation des TIC. À l'issue du premier exercice, il avait notamment été recommandé d'étendre le processus de consultation afin que plus de femmes soient associées à l'élaboration des méthodes de mesure de l'autonomisation des femmes ; d'inclure des données sur l'utilisation des TIC par les femmes au niveau individuel et de déterminer si les femmes effectuaient des transactions électroniques ; de modifier la méthode d'échantillonnage pour permettre une mesure au niveau local ; d'établir comment les femmes percevaient leur capacité d'influence et leur degré d'autonomie dans la société (ce qui pouvait englober leur participation à l'économie numérique).

36. Le Fonds d'équipement des Nations Unies a présenté son nouvel outil de mesure de l'inclusion des femmes, qui faisait partie de son tableau de bord pour une économie numérique inclusive. Cet outil visait à mesurer le degré d'inclusion des femmes dans les principales composantes du tableau de bord, à savoir les politiques et la réglementation, l'infrastructure, l'innovation et les compétences. Il reposait sur des indicateurs quantitatifs, alimentés par des sources de données mondiales et nationales, et sur des données qualitatives provenant d'évaluations réalisées par des équipes de pays. Par exemple, l'Ouganda l'avait utilisé pour évaluer le degré d'inclusion de sa population féminine et mettre en évidence les obstacles que celle-ci rencontrait. Le Fonds d'équipement des Nations Unies a reconnu qu'il était important de recueillir des données détaillées sur l'inclusion numérique et financière des femmes et de porter ces données à l'attention des organismes de régulation et des décideurs politiques afin d'améliorer les conditions de vie des femmes ; il a fait observer que l'outil de mesure de l'inclusion des femmes et le tableau de bord pour une économie numérique inclusive n'avaient pas encore atteint leur forme définitive et a donc invité pays et organisations à collaborer à leur développement.

37. Le débat qui a suivi a surtout porté sur les interventions, politiques et autres, qui seraient nécessaires pour améliorer la mesure de la dimension de genre dans le commerce électronique et l'économie numérique. Une délégation a invité les pays du Sud et les pays en développement à partager plus largement leurs données d'expérience et leurs acquis. Une autre délégation a dit que l'élaboration de méthodes de collecte des données devrait aussi viser à combler le manque de données sur la participation des femmes dans le secteur informel et dans l'économie numérique. Par exemple, des indicateurs pourraient être créés afin de mesurer l'entrepreneuriat féminin dans le secteur numérique et la proportion d'entreprises informelles détenues par des femmes.

38. Pour remédier au manque de données sur la participation des femmes au secteur informel, notamment dans le contexte de l'économie numérique, il a été jugé important de mettre en évidence le déficit de données sur l'égalité des sexes à l'aide d'outils d'enquête spécifiques et ciblés et d'initiatives utiles aux décideurs. La collecte et le suivi des données sur le secteur informel pouvait passer par l'exploitation de mégadonnées issues du secteur privé. La coopération pratiquée par le passé par le Bureau national de statistique du Kenya avec des organisations de la société civile en vue de déterminer la valeur de certaines activités informelles pourrait être un exemple à suivre pour la mesure de l'économie numérique. L'Organisation internationale du Travail a proposé de communiquer au Groupe de travail les résultats du projet qu'elle menait en Ouganda et au Pérou afin d'améliorer la collecte de données genrées sur le secteur informel, y compris de données sur l'utilisation des TIC par les femmes dans le secteur informel. Le secrétariat de la CNUCED a insisté sur l'importance des activités de formation et de renforcement des capacités pour la production de données, notamment de données et de statistiques ventilées par sexe, et indiqué que la question du manque de données devrait être

examinée dans le cadre de la réflexion sur les nouvelles applications possibles de techniques connues telles que le moissonnage du Web.

Point 7

Thèmes à examiner par le Groupe de travail

39. Conformément à son mandat, le Groupe de travail s'est entretenu des thèmes qu'il pourrait examiner à ses réunions futures en vue de les soumettre au Groupe intergouvernemental d'experts du commerce électronique et de l'économie numérique pour examen à sa sixième session. Le Groupe intergouvernemental d'experts déciderait des points de l'ordre du jour provisoire de la quatrième réunion du Groupe de travail, qui se tiendrait fin 2023. Une attention particulière a été accordée aux questions suivantes : a) les progrès accomplis par les organisations internationales compétentes dans la mesure du commerce électronique et de l'économie numérique (à inscrire comme point permanent à l'ordre du jour) ; b) la mesure de la valeur du commerce électronique ; c) la mesure du commerce électronique et de l'économie numérique à partir de données ne provenant pas d'enquêtes.

Point 8

Adoption du résumé de la Présidente

40. Le Groupe de travail a décidé que la Présidente rendrait compte des débats sous la forme d'un résumé, qu'elle établirait à l'issue de la réunion. Il a autorisé la Présidente et le Vice-Président-Rapporteur à établir la version définitive du résumé. Le résumé de la Présidente sera présenté à la sixième session du Groupe intergouvernemental d'experts du commerce électronique et de l'économie numérique.

Conclusion

41. Le Groupe de travail a réaffirmé que le partage d'informations concernant les progrès accomplis par les organisations internationales compétentes dans la mesure du commerce électronique et de l'économie numérique devrait devenir un point permanent de l'ordre du jour.

42. En ce qui concernait la définition de l'économie numérique à des fins statistiques, le Groupe de travail a décidé que la CNUCED devrait continuer de s'employer à améliorer progressivement la mesure de l'économie numérique en collaborant avec d'autres organisations internationales et des organismes nationaux de statistique, ce qui supposerait notamment de partager des conseils méthodologiques, des connaissances théoriques et pratiques, et des résultats statistiques ; de continuer de réfléchir aux moyens d'améliorer la mesure des composantes de l'économie numérique, telles que le commerce numérique et le commerce électronique, qui étaient moins bien couvertes mais déjà suscitaient l'intérêt des décideurs et faisaient l'objet d'essais méthodologiques ; de contribuer à la diffusion des travaux de la CNUCED dans le cadre d'autres réunions internationales sur des questions statistiques. En outre, la CNUCED devrait poursuivre ses efforts en vue de l'élaboration de lignes directrices pour la mesure de la valeur du commerce électronique (y compris du commerce électronique international) et coordonner une équipe spéciale composée de membres du Groupe de travail intéressés.

43. Compte tenu du rythme d'évolution, par nature rapide, de l'économie numérique, le Groupe de travail a demandé à la CNUCED de continuer de présenter

des initiatives et des projets d'établissement de statistiques officielles à partir de sources de données autres que les enquêtes, dans le but de diffuser des méthodes innovantes, des bonnes pratiques et des sources de connaissances pertinentes auprès des statisticiens des pays en développement et de créer de la valeur ajoutée en déterminant comment ces éléments pourraient faciliter la mesure du commerce électronique et de l'économie numérique.

44. Au cours de la séance sur la mesure de la dimension de genre dans le commerce électronique et l'économie numérique, les organismes nationaux de statistique ont été invités à faire figurer des questions genrées sur l'utilisation des TIC dans les entreprises dans les enquêtes sur la population active, sur les entreprises et sur l'entrepreneuriat et à présenter les résultats obtenus aux futures réunions du Groupe de travail. Les organismes nationaux de statistique ont aussi été invités à se doter des indicateurs fondamentaux relatifs aux TIC proposés par le Partenariat sur la mesure des TIC au service du développement afin d'obtenir des données genrées concernant l'emploi, les entreprises et l'entrepreneuriat et à envisager d'appliquer le cadre théorique de la CNUCED pour la mesure de la dimension de genre dans les statistiques commerciales au commerce numérique ou au secteur des TIC.

45. À la lumière des débats tenus à la troisième réunion du Groupe de travail, le Groupe intergouvernemental d'experts du commerce électronique et de l'économie numérique voudra peut-être envisager ce qui suit :

a) Demander au Groupe de travail d'examiner à sa prochaine réunion les thèmes suivants :

- Progrès accomplis par les organisations internationales compétentes dans la mesure du commerce électronique et de l'économie numérique (en tant qu'ordre permanent de l'ordre du jour) ;
- Mesure de la valeur du commerce électronique ;
- Mesure du commerce électronique et de l'économie numérique à partir de données ne provenant pas d'enquêtes.

b) Demander à la CNUCED de coordonner une équipe spéciale, composée de membres du Groupe de travail intéressés, qui l'aidera à élaborer des lignes directrices pour la mesure de la valeur du commerce électronique (y compris du commerce électronique international).

Annexe I

Liste des participants à la troisième réunion du Groupe de travail sur la mesure du commerce électronique et de l'économie numérique

1. Au total, 205 participants agréés et inscrits, dont 52 % de femmes, ont assisté à la réunion.

2. Les États membres de la CNUCED ci-après étaient représentés à la réunion :

Afrique du Sud	Inde
Algérie	Indonésie
Allemagne	Iran (République islamique d')
Arabie saoudite	Irlande
Argentine	Italie
Arménie	Jamaïque
Australie	Kenya
Autriche	Kirghizistan
Azerbaïdjan	Koweït
Bangladesh	Maroc
Barbade	Mexique
Belgique	Népal
Belize	Niger
Bénin	Nigéria
Bolivie (État plurinational de)	Oman
Brésil	Ouganda
Bulgarie	Panama
Burkina Faso	Pays-Bas
Cambodge	Pérou
Canada	Pologne
Chili	Portugal
Chine	République de Moldova
Congo	République dominicaine
Costa Rica	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Cuba	Samoa
Danemark	Sénégal
Égypte	Seychelles
Équateur	Singapour
Espagne	Slovénie
État de Palestine	Sri Lanka
États-Unis d'Amérique	Suède
Éthiopie	Suisse
Fédération de Russie	Suriname
Fidji	Togo
Finlande	Trinité-et-Tobago
France	Tunisie
Gambie	Uruguay
Guatemala	Viet Nam
Honduras	Zimbabwe
Îles Marshall	

3. Les entités internationales ci-après étaient représentées à la réunion :

Banque africaine de développement
 Banque asiatique de développement
 Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique
 Commission économique pour l'Afrique
 Commission économique pour l'Europe
 Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
 Fonds d'équipement des Nations Unies
 Groupe de la Banque mondiale
 Office statistique de l'Union européenne
 Organisation de coopération et de développement économiques
 Organisation de la coopération islamique
 Organisation internationale du Travail
 Organisation mondiale du commerce
 Union internationale des télécommunications
 Union postale universelle

4. La société civile et le secteur privé étaient représentés par* :

Alpha Law Office
 Association internationale du barreau
 China Academy of Information and Communications Technology
 City, Université de Londres
 Consumers International
 Data Economy Policy Hub
 Devstat, Services de conseil statistique
 E-commerce Association of Bangladesh
 Global Express Association
 International Network for Standardization of Higher Education Degrees
 Italo-Latin American Institute
 Pan-African E-market
 Université de La Havane
 Université de Lille

* La mention d'une entreprise ou d'un procédé breveté n'implique aucune approbation de la part de l'Organisation des Nations Unies.

Annexe II

Liste des ressources partagées et citées en référence à la troisième réunion du Groupe de travail

Toutes les présentations et contributions sont disponibles à l'adresse <https://unctad.org/meeting/working-group-measuring-e-commerce-and-digital-economy-third-meeting>.

Banque asiatique de développement. *Capturing the Digital Economy: A Proposed Measurement Framework and Its Applications*. Disponible à l'adresse : <https://www.adb.org/publications/capturing-digital-economy-measurement-framework>.

Brésil. *Survey on the Use of Information and Communication Technologies in Brazilian Enterprises: ICT Enterprises 2021*. Disponible à l'adresse : <https://cetic.br/en/pesquisa/empresas/publicacoes/>

Canada. *Enquête de Statistique Canada sur la technologie numérique et l'utilisation d'Internet - 2021*. Disponible à l'adresse : https://www23.statcan.gc.ca/imdb/p3Instr.pl?Function=assembleInstr&lang=en&Item_Id=1317562.

Canada. *Enquête canadienne sur l'utilisation de l'Internet 2020*. Disponible à l'adresse : https://www23.statcan.gc.ca/imdb/p3Instr.pl?Function=assembleInstr&lang=en&Item_Id=1289522.

Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique. *Using Big Data for Official Statistics*. Disponible à l'adresse : <https://drive.google.com/file/d/1jXXSinE3ox6l5pfxBV6h1vR-kkJs3F8M/view>.

Union internationale des télécommunications. Groupe d'experts sur les indicateurs relatifs à l'utilisation des TIC par les ménages, dixième réunion. Voir <https://www.itu.int/itu-d/meetings/statistics/egh2022/>.

Kenya. *Women's Empowerment in Kenya, Developing a Measure 2020*. Disponible à l'adresse : <https://www.genderinkenya.org/wp-content/uploads/2020/08/WEI-REPORT-10.08.2020.pdf>.

Organisation de coopération et de développement économiques. *Digital supply-use tables: Making digital transformation more visible in economic statistics*. Disponible à l'adresse : https://www.oecd-ilibrary.org/science-and-technology/digital-supply-use-tables_91cbdd10-en.

Partenariat sur la mesure des TIC au service du développement. *Rapport du Partenariat sur les statistiques relatives aux technologies de l'information et de la communication au service du développement*. E/CN.3/2022/21. Soumis à la Commission statistique pour examen en mars 2022. Disponible à l'adresse : <https://unstats.un.org/unsd/statcom/53rd-session/documents/2022-21-ICT-f.pdf>.

Partenariat sur la mesure des TIC au service du développement. *Core list of indicators on ICT for development*, révision de mars 2022. Disponible à l'adresse : https://www.itu.int/en/ITU-D/Statistics/Documents/coreindicators/Core-List-of-Indicators_March2022.pdf.

Partenariat sur la mesure des TIC au service du développement. Séance organisée pendant le Sommet mondial sur la société de l'information sur le thème « Explorer l'utilisation de sources de données innovantes ». Voir <https://www.itu.int/net4/wsis/forum/2022/fr/Agenda/Session/340>.

Office statistique de l'Union européenne. *Community survey on ICT usage and e-commerce in enterprises*. Voir <https://ec.europa.eu/eurostat/web/digital-economy-and-society/data/comprehensive-database>.

Office statistique de l'Union européenne. Trusted Smart Statistics – Web Intelligence Hub. (contient des lignes directrices pour l'extraction de contenus Web). Voir https://ec.europa.eu/eurostat/cros/content/trusted-smart-statistics-%E2%80%93-web-intelligence-hub_en.

Fonds d'équipement des Nations Unies. Inclusive Digital Economy Scorecard. Disponible à l'adresse <https://ides.uncdf.org/>.

Comité d'experts des Nations Unies chargé des statistiques relatives aux entreprises et au commerce. Résumé de la cinquième réunion, tenue du 6 au 9 septembre 2022, avec le compte rendu des travaux de l'équipe spéciale sur la mondialisation et la numérisation (en anglais). Disponible à l'adresse : https://unstats.un.org/unsd/business-stat/UNCEBTS/Documents/Fifth_meeting_2022/Summary_Report_of_the_5th_Meeting_of_the_UNCEBTS_FINAL.pdf.

Comité d'experts des Nations Unies sur l'utilisation des mégadonnées et de la science des données pour l'établissement de statistiques officielles. « Global Challenges and the Importance of Relevant and Timely Data », septième Conférence internationale sur l'utilisation des mégadonnées en statistique officielle, du 7 au 11 novembre 2022. Voir <https://unstats.un.org/bigdata/events/2022/conference/workshops/index.cshtml>.

CNUCED. *Manuel pour la production de statistiques sur l'économie numérique 2020*. Disponible en anglais, en espagnol et en français, ainsi qu'en portugais. Versions arabe et russe à paraître. Voir <https://unctad.org/webflyer/manual-production-statistics-digital-economy-2020>.

CNUCED. Base données statistiques UNCTADstat. Contient des tableaux sur l'économie numérique. Disponible à l'adresse : <https://unctadstat.unctad.org/FR/Index.html>.

CNUCED. Des données et des statistiques pour des politiques qui tiennent mieux compte des questions de genre en Afrique, dans le Caucase et en Asie centrale. Projet. Voir <https://unctad.org/project/data-and-statistics-more-gender-responsive-trade-policies-africa-caucasus-and-central-asia>.
